ARRETONS
la DESTRUCTION METHODIQUE
du CODE du TRAVAIL

Le Gouvernement répondant aux injonctions du patronat se propose de soumettre au parlement un projet de loi instituant

Le **CPE**, (contrat première embauche) est un contrat de travail destiné aux moins de 26 ans qui autorise le licenciement sans motif durant les deux premières années. Il concerne les entreprises de 20 salarié(e)s et plus.

Un **CDD** de trois ans pour les chômeurs de plus de 57 ans,

C'est toujours plus de précarité pour les salarié(e)s

Stop, ça suffit !

Avec la CGT j'exige le retrait :

- *du CPE,*
- *du CNE (CPE pour les entreprises de moins de 20 salarié(e)s)*
- *du CDD senior*

Nom	Prénom	entreprise	commune	signature